

**FORMAT DU MAGAZINE (LxH) : 215 x 262**

**DOS PIQUÉ**

**CETTE PUBLICATION EST TRAITÉE ENTIÈREMENT EN NUMÉRIQUE**

FORMATS VERSION FEMINA	FORMATS UTILES **		PLEIN PAPIER	
	LARGEUR	X HAUTEUR	LARGEUR	X HAUTEUR
PAGE	182	x 224*	215	x 262
DOUBLE PAGE	393	x 224*	430	x 262
1/2 HAUTEUR	85	x 224	107	x 262
1/2 LARGEUR	182	x 109	215	x 131
1/4 PAGE	85	x 109	107	x 131

\* Ces formats utiles sont à livrer, montés dans un format plein papier

\*\* Zone correspondant à la surface utilisée dans une page pour son contenu

#### SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Les doubles pages sont à livrer en 2 fichiers simple page  
Les doubles 1/2 pages largeur sont à livrer en 1 seul fichier.

Vous référer aux normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ pour la presse magazine :  
<http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profils>

#### PLEIN PAPIER

Annonce au format + 10 mm de bord tournant contenant :  
5 mm de fonds perdus + 5 mm pour les traits de coupe.  
Attention, vos textes et parties sensibles d'image doivent être en retrait de 10 mm des points de coupe.

#### SPÉCIFICITÉS

Ce magazine est en dos piqué.

Si vous avez un texte à cheval sur une double page, écartez vos lettres de 3 mm de chaque côté du pli

#### LES PUBLI-REPORTAGES

La mention obligatoire est PUBLICITÉ ou COMMUNIQUÉ en haut à droite de l'annonce à l'horizontale en corps 9 minimum

**Soumettre votre création à la régie 4 semaines avant parution**

#### TEXTE REDIGÉ EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Toutes les mentions écrites en langue étrangère doivent être traduites en français. En application des lois du 31 décembre 1975 et 4 août 1994 relatives à l'emploi de la langue française.

#### PUBLICITÉ UTILISANT UN ARGUMENT ÉCOLOGIQUE

Les professionnels (annonceurs, agences, médias, régies) doivent consulter l'ARPP, avant diffusion sur tous médias de toute campagne nationale ayant recours à des arguments écologiques, définis comme "toute revendication, indication ou présentation, sous quelque forme que se soit, utilisée à titre principal ou accessoire, établissant un lien entre les marques, produits services, ou actions d'un annonceur et le respect de l'environnement".

#### PUBLICITÉ ALIMENTAIRE

La communication publicitaire en faveur des boissons avec ajouts (sucre, sel, édulcorants...) et des produits alimentaires manufacturés doit contenir une mention à caractère sanitaire.

En pratique, chaque publicité doit être assortie d'une mention sanitaire, au choix de l'annonceur. En pratique, chaque publicité doit être assortie d'une mention sanitaire, au choix de l'annonceur à l'horizontal, clairement distinguable du message publicitaire ou promotionnel, recouvrant au moins 7 % de la surface publicitaire :

"Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour"

"Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière"

"Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé"

"Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas"

Cette information sanitaire devra obligatoirement être complétée par la mention de l'adresse [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

Messages diffusés dans les médias destinés aux enfants : l'annonceur peut adapter les mentions du cadre général en utilisant le tutoiement ou choisir l'une des mentions suivantes :

"Pour bien grandir, mange au moins 5 fruits et légumes par jour"

"Pour être en forme, dépense toi bien"

"Pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé"

"Pour être en forme, évite de grignoter dans la journée"

#### PUBLICITÉ ALCOOL

La communication publicitaire en faveur des boissons alcoolisées doit en outre être assortie d'un message à caractère sanitaire ("**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération**") exclusivement à l'horizontale, en caractère gras et d'une couleur distincte du fond de la publicité, de taille minimum égale au centième de la somme hauteur/largeur de l'annonce considérée (adaptation possible pour des raisons de lisibilité liées à la dimension du support), et enfin avec un décalage avec le bord de l'annonce d'au minimum deux fois la hauteur des lettres.

Toute opération de parrainage est interdite lorsqu'elle a pour objet ou pour effet la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur d'une boisson alcoolisée.

Pour de plus amples informations, consultez les textes de lois dans leur intégralité : le Bureau de Vérification de la Publicité a pour mission d'instaurer une déontologie de la publicité et de veiller à l'éthique de la publicité. Pour de plus amples informations consultez le site : [www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)

**DÉLAI DE REMISE DU MATÉRIEL :**

**3 SEMAINES AVANT PARUTION**

**DÉLAI DE CONSERVATION 6 MOIS. LES DOCUMENTS NON RÉCLAMÉS DANS CES DÉLAIS SERONT DETRUITS.**

CONTACT		
<b>ADRESSE LIVRAISON FICHIERS :</b>	<b>ADRESSE LIVRAISON EPREUVES :</b>	<b>CONTACT</b>
<a href="http://www.portailpresse.lagardere-pub.com">www.portailpresse.lagardere-pub.com</a>	<b>LAGARDÈRE PUBLICITÉ</b>	<b>Contact :</b> Véronique Fiez
Login : portailpresse	10 rue Thierry Le Luron	<b>Tél :</b> 33 1.41.34.65.45
Mot de passe : Controle13	Immeuble Omega C bureau 113	<b>Mail :</b> <a href="mailto:fabmetropole@lagardere-pub.com">fabmetropole@lagardere-pub.com</a>
Vous référer aux normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ pour la presse magazine	92300 LEVALLOIS PERRET	<b>Contact 2 :</b> Sylvia Boeykens
<a href="http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profils">http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profils</a>		<b>Tél :</b> 33.1.41.34.70.32
		<b>Mail :</b> <a href="mailto:fabmetropole@lagardere-pub.com">fabmetropole@lagardere-pub.com</a>

Merci de faire suivre les normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ à votre agence technique ou photographeur

Lagardère Publicité a adopté les normes recommandées par la commission technique de la SEPM : <http://www.pressemagazine.com/documentation-technique/>

Siège social : 23, rue Baudin - TSA 44002 - 92538 Levallois-Perret Cedex - [www.lagardere-pub.com](http://www.lagardere-pub.com)

FINAL SIZE OF THE MAGAZINE (WxL) : **215 x 262**

**SADDLE STITCHED**

**THIS PUBLICATION IS ONLY DIGITALLY PROCESSED**

SIZES VERSION FEMINA	TYPE AREA		TRIM	
	Width	X Length	Width	X Length
FULL PAGE	182 x 224*		215 x 262	
DOUBLE PAGE SPREAD	393 x 224*		430 x 262	
HALF PAGE VERTICAL	85 x 224		107 x 262	
HALF PAGE HORIZONTAL	182 x 109		215 x 131	
QUARTER PAGE ou 1/4 PAGE	85 x 109		107 x 131	

\*These type areas must be sent, centred in the trim size.

\*\* Area used for editorial content

#### MECHANICAL DATA :

**Double pages must be sent as 2 separate pages  
double half width pages must be sent in a single file.**  
Refer to enclosed LAGARDÈRE PUBLICITÉ's digital ad exchange standards :  
<http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profil>

#### REQUIREMENTS FOR TRIM SIZE

Add 5 mm for bleed and 5 mm for trim marks.  
Matter should be left no nearer than 10 mm from the trim edge.

#### BINDING SPECIFICATIONS

It is a saddle stitched magazine.  
Spreads : minimum clearance for crossover texts is 3 mm either side of the middle of the spine and must be in addition to any word or letter space already present.

#### ADVERTORIALS

It is compulsory to mention PUBLICITE or COMMUNIQUÉ in the top right hand corner of the ad (in a horizontal position), with a minimum body size of 9

**All your creations have to be approved 4 weeks previous to the on sale date**

#### TEXT COMPOSED IN A FOREIGN LANGUAGE

All the information written in a foreign language must be translated into french. This must be done in accordance with the laws of December 31st 1975, and August 4th 1994, relative to the use of the french language.

#### ADVERTISING WITH AN ENVIRONMENTAL SUBJECT

The specialists (including advertisers, agencies, the media, media owners) must consult the ARPP before any broadcasting on all forms of media for any domestic campaign, having recourse to the environmental subjects, defined as "any claim, indication or presentation, under whatever form it may be, that establishes a link between the brands, applicability of the products, or actions of the advertiser and respect of the environment, whether employed by principal or secondary means."

**MATERIAL DEADLINE :**

**3 WEEKS PRIOR TO ON SALE DATE**

**CONSERVATION PERIOD IS 6 MONTHS. DOCUMENTS NOT CLAIMED FOR DURING THIS PERIOD WILL BE DESTROYED.**

CONTACT	
<b>DELIVERY ADDRESS</b>	<b>DELIVERY ADDRESS :</b>
<a href="http://www.portailpresse.lagardere-pub.com">www.portailpresse.lagardere-pub.com</a>	<b>LAGARDÈRE PUBLICITÉ</b>
Login : portailpresse	10 rue Thierry Le Luron
Mot de passe : Controle13	Immeuble Omega C bureau 113
Vous référer au normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ pour la presse magazine	92300 LEVALLOIS PERRET
<a href="http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profil">http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profil</a>	
	<b>TO :</b>
	<b>Contact :</b> Véronique Fiez
	<b>Phone :</b> 33 1.41.34.65.45
	<b>mail :</b> <a href="mailto:fabmetropole@lagardere-pub.com">fabmetropole@lagardere-pub.com</a>
	<b>Contact 2 :</b> Sylvia Boeykens
	<b>Phone :</b> 33.1.41.34.70.32
	<b>mail :</b> <a href="mailto:fabmetropole@lagardere-pub.com">fabmetropole@lagardere-pub.com</a>

We would be grateful if you forward the technical specifications that LAGARDÈRE PUBLICITÉ has given, onto your agency or photoengraver  
Lagardère Publicité has adopted the specifications recommended by the SEPM technical board : <http://www.pressemagazine.com/documentation-technique/>  
Siège social : 23, rue Baudin - TSA 44002 - 92538 Levallois Perret Cedex - [www.lagardere-pub.com](http://www.lagardere-pub.com)